



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

ECA/SRO-WA/ICSOE/28/3

Distr. générale

1^{er} septembre 2025

Français

Original : anglais

Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest
Vingt-huitième réunion
En ligne, 5 et 6 novembre 2025

Note conceptuelle



A. 25-00902 (F)

I. Contexte

1. En tant qu'organes délibérants statutaires de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les comités intergouvernementaux de hauts fonctionnaires et d'experts supervisent les interventions des différents bureaux sous-régionaux de la CEA, dont les travaux constituent l'un des éléments du plan-programme annuel adopté par l'Assemblée générale¹. Dans le cadre stratégique de la CEA et sa mission de générer des idées et des actions pour une Afrique prospère, le Comité intergouvernemental de chacune des cinq sous-régions se réunit chaque année pour examiner les résultats, le programme de travail à venir et les orientations stratégiques de chaque bureau sous-régional eu égard aux priorités de développement des pays de sa sous-région.

2. Le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest tiendra sa vingt-huitième réunion, entièrement en ligne, les 5 et 6 novembre 2025, sur le thème « Exploiter la technologie numérique pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique de l'Ouest ».

3. Les délégués et les experts des 15 pays qui composent la sous-région de l'Afrique de l'Ouest débattront des principaux enjeux du développement durable, partageront des bonnes pratiques et élaboreront des solutions orientées vers l'action pour relever les défis auxquels la sous-région est confrontée, solutions qui seront ensuite partagées avec les gouvernements nationaux et locaux, les membres de la CEA et d'autres acteurs du développement. Les conclusions de la réunion, ainsi que les orientations dégagées des dialogues de politiques tenus dans la sous-région, seront présentées pour examen et décision à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la session de 2026 de la Commission économique pour l'Afrique.

4. Dans le contexte d'un protectionnisme accru et des taux de droits de douane élevés mis en place par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique actuel, ainsi que de la montée des tensions géopolitiques et d'une incertitude généralisée croissante, l'économie mondiale devrait croître de 2,4 % en 2025, soit une baisse par rapport à l'expansion de 2,9 % enregistrée en 2024². Cette performance reste inférieure au taux de croissance moyen de 3,2 % enregistré pendant la décennie 2010-2019. c'est-à-dire avant le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

5. En Afrique, la croissance économique devrait légèrement augmenter, passant de 3,5 % en 2024 à 3,6 % en 2025. Le continent a maintenu une croissance moyenne relativement stable de 3,5 % au cours des trois dernières années, ce qui ne correspond qu'à la moitié du taux de croissance économique annuel de 7 % requis pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030³.

6. L'Afrique de l'Ouest continue d'afficher de bons résultats, se classant au deuxième rang, après l'Afrique de l'Est, des cinq sous-régions africaines. La croissance en Afrique de l'Ouest en 2025 devrait rester stable, au rythme de 4,2 % de 2024. Cette croissance a été largement étayée par les bons résultats du Sénégal (8,4 %), de la Guinée (7,1 %), du Niger (6,6 %), du Bénin (6,5 %) et de la Côte d'Ivoire (6,3 %). Le taux de croissance économique de l'Afrique de l'Ouest devrait ralentir légèrement à 4 % en 2026, dans un contexte de perspectives

¹ Voir A/79/6 (Sect. 18).

² Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2025*. New York, mai 2025.

³ Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2023*. New York, mai 2023.

mondiales difficiles, de fragmentation et de conflits régionaux, dépressions croissantes sur la dette, de resserrement des options de financement et d'intensification des chocs climatiques⁴.

7. S'agissant de la réalisation du développement durable avant 2030, sur les 139 cibles évaluées à l'aide des données disponibles sur les tendances mondiales, seulement 35 % ont montré des progrès et une régression a même été enregistrée pour 18 % d'entre elles⁵. Dans ce contexte, les pays d'Afrique de l'Ouest ont enregistré des progrès pour 12 des 17 objectifs de développement durable⁶. Le rythme et la trajectoire des progrès restent toutefois insuffisants pour réaliser les objectifs avant 2030. De plus, la sous-région régresse par rapport à l'objectif 11 (villes et communautés durables), à l'objectif 12 (consommation et de production responsables), à l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et à l'objectif 15 (vie terrestre)⁷.

8. Dans ce contexte, en mettant l'accent sur le thème « Exploiter la technologie numérique pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique de l'Ouest », le Comité intergouvernemental étudiera des solutions aux problèmes structurels et émergents auxquels sont confrontés les pays d'Afrique de l'Ouest en matière de financement du développement et s'efforcera d'élaborer des politiques orientées vers l'action pour tirer parti des technologies numériques afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures, ce qui est crucial pour parvenir à un développement durable. Il est essentiel d'accroître cette mobilisation et d'utiliser efficacement les ressources intérieures pour mettre en place un financement du développement durable sous l'impulsion des pays dans un environnement caractérisé par le surendettement et la réduction continue de la marge budgétaire. En effet, les coûts du service de la dette du continent ont considérablement augmenté, passant de 61 milliards de dollars en 2010 à 163 milliards de dollars en 2024⁸. En outre, avec un ratio moyen impôts/PIB estimé à 16 % en 2022⁹, l'Afrique continue d'enregistrer une faible mobilisation des ressources intérieures¹⁰. Dans le même ordre d'idées, l'Afrique de l'Ouest est confrontée à des défis pour renforcer la mobilisation de ses ressources intérieures, comme l'illustre le ratio moyen impôts/PIB parmi les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de 13,6 % en 2022, ce qui est inférieur à la moyenne de l'ensemble du continent¹¹.

⁴ Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne – Une reprise interrompue*. Washington, avril 2025.

⁵ Nations Unies, *The Sustainable Development Goals Report 2025* (Rapport sur les objectifs de développement durable 2025). New York, août 2025.

⁶ À savoir les objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14 et 17.

⁷ CEA, ECASStats : objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://ecastats.uneca.org/data/data-products/sdgs/24>.

⁸ Banque mondiale, *Africa Group 1 Constituency: Annual Report 2024* (Groupe Afrique 1 : Rapport annuel 2024). Washington, 2024.

⁹ Organisation de coopération et de développement économiques et al., *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 : La facilitation et la confiance comme moteurs de la conformité fiscale volontaire dans certaines administrations fiscales africaines*. Paris, 2024.

¹⁰ À titre de comparaison, le ratio impôts/PIB de l'Amérique latine et des Caraïbes était de 21,5 % en 2022, alors que la moyenne pour les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques était de 34 %.

¹¹ Commission de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest, *Note de cadrage macroéconomique 2024-2028 de l'Union*, 5^e édition. Ouagadougou, octobre 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.uemoa.int/node/2636>.

9. Le thème de la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental couvre également des questions cruciales se rapportant au rôle des technologies numériques dans l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques. À une époque caractérisée par l'émergence de technologies de pointe comme l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les chaînes de blocs et les mégadonnées, la technologie numérique prend de plus en plus de place dans les stratégies nationales de développement du monde entier. La connectivité numérique est l'une des six transitions ou voies d'investissement permettant d'accélérer la réalisation des objectifs¹². En outre, le Pacte pour l'avenir, adopté en septembre 2024, comprend le Pacte numérique mondial, qui vise à fournir un cadre mondial complet pour la coopération numérique et la gouvernance de l'intelligence artificielle.

II. Principaux enjeux

A. Renforcer la mobilisation des ressources intérieures pour favoriser l'appropriation des politiques publiques et accélérer le développement durable dans un contexte mondial difficile de financement du développement

10. Dans un monde caractérisé par une fragmentation géographique croissante, ainsi que par le protectionnisme et la priorité accordée aux dépenses intérieures par la plupart des pays donateurs traditionnels¹³, la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental aura pour thème « Exploiter la technologie numérique pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique de l'Ouest ». Le moment est crucial, car les pays cherchent des moyens alternatifs et durables de mobiliser des ressources intérieures pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable et pour permettre des progrès économiques prévisibles face à l'imprévisibilité de l'aide extérieure. À la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en juillet 2025, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont adopté l'Engagement de Séville¹⁴, dans lequel ils ont réaffirmé l'engagement mondial à mettre en place des mécanismes structurels pour financer le Programme 2030 face aux multiples défis et ont appelé à combler le déficit annuel estimé à 4 milliards de milliards de dollars des États-Unis dans le financement des travaux en faveur des objectifs dans les pays en développement en mobilisant des investissements accrus. s'attaquer aux crises de la dette et réformer l'architecture financière internationale.

11. Dans l'Engagement de Séville, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont souligné la nécessité urgente pour les pays de mobiliser des ressources publiques nationales et de les mettre au service du développement durable en renforçant les systèmes fiscaux, en les rendant plus progressistes et en assurant un recouvrement efficace des recettes. Ils ont reconnu la nécessité d'une collaboration internationale à l'appui de l'action nationale, en particulier dans les domaines de la coopération fiscale inclusive, de la lutte contre les flux financiers illicites et d'une meilleure taxation des ressources naturelles. Les 130 initiatives lancées dans le cadre du nouveau Programme d'action de Séville comprennent des mécanismes de conversion de dettes, des centres de financement mixte et des taxes de

¹² Groupe des Nations Unies pour le développement durable, *Six transitions : Les voies d'investissement pour atteindre les ODD*. New York, septembre 2023.

¹³ Comme le montre l'engagement pris par les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en juin 2025, d'allouer 5 % du PIB aux besoins fondamentaux en matière de défense ainsi qu'aux dépenses liées à la défense et à la sécurité à l'horizon 2035 (voir www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_236705.htm) (en anglais).

¹⁴ Résolution 79/323 de l'Assemblée générale, annexe.

solidarité sur l'aviation¹⁵. Une nouvelle génération de plateformes appartenant aux pays, dotées de stratégies de financement dirigées par les pays, a également été lancée à l'appui des plans et stratégies nationaux.

12. En Afrique de l'Ouest, les analyses menées récemment dans certains pays révèlent une sous-performance persistante par rapport à l'ensemble du continent¹⁶. Par exemple, les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne en termes de revenus totaux en pourcentage du PIB (17,3 % contre 20,9 % en 2022). De même, les pays de l'Union ont obtenu des résultats inférieurs à ceux de l'Afrique subsaharienne (13 % contre 14 %) et des pays à faible revenu en moyenne (13 % contre 13,6 %). Compte tenu de la forte présence de l'activité économique informelle dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, les ratios impôts/PIB sont inférieurs à 15 %¹⁷.

13. Dans ce contexte, il convient de redoubler d'efforts pour améliorer le recouvrement des recettes. Cet objectif est réalisable, notamment en s'attaquant aux inefficacités et aux défis systémiques, par exemple en taxant les secteurs difficiles d'accès (comme le commerce informel et l'agriculture), en luttant contre la corruption et l'évasion fiscale, en gérant la croissance de la dette et d'autres obligations, en réduisant les incitations fiscales excessives et en tirant parti des progrès technologiques.

B. Exploiter la technologie numérique pour stimuler et soutenir la mobilisation des ressources intérieures

14. La technologie numérique et l'accès numérique en général offrent aux pays africains une occasion transformatrice d'accroître la mobilisation des ressources intérieures et de stimuler le développement économique. Par exemple, des données récentes montrent que les pays qui adoptent des outils d'argent mobile augmentent leurs recettes fiscales de 12 % en moyenne¹⁸. En outre, une augmentation de 1 % de la pénétration du haut débit mobile augmente le PIB de 0,15 %¹⁹.

15. En outre, en vue de renforcer la mise en œuvre du Pacte numérique mondial adopté en 2024, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont également appelé les pays, dans l'Engagement de Séville, à combler le déficit de connectivité et à promouvoir des solutions numériques de transfert de fonds, et ont souligné l'importance de moderniser l'administration des recettes grâce à la numérisation et à l'intelligence artificielle et d'investir dans la facilitation du commerce numérique et du transfert de technologie, en particulier dans les États en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de favoriser une croissance inclusive et l'innovation.

¹⁵ Disponible à l'adresse : <https://financing.desa.un.org/ffd4/sevilla-platform-action> (en anglais).

¹⁶ Ljubica Dordevic et Anamaria Maftai, *Domestic resource mobilization in WAEMU* (La mobilisation des ressources intérieures dans l'UEMOA). Fonds monétaire international, juin 2025.

¹⁷ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024*. Disponible à l'adresse : https://www.oecd.org/fr/publications/statistiques-des-recettes-publiques-en-afrique-2024_cd87af6f-fr/full-report.html.

¹⁸ GSMA, *Driving digital transformation of African economies: evidence and methodology document* (Conduire la transformation numérique des économies africaines : données probantes et document méthodologique), mai 2024.

¹⁹ Union internationale des télécommunications, *The Economic Contribution of Broadband, Digitization and ICT Regulation* (La contribution économique du haut débit, de la numérisation et de la réglementation des TIC). Genève, 2018.

16. Dans ce contexte, les pays d’Afrique de l’Ouest se sont efforcés d’exploiter l’innovation numérique pour faciliter la mobilisation des ressources intérieures. On peut ainsi citer l’introduction d’un système fiscal numérique au Ghana par le biais d’une taxe sur tous les transferts électroniques, actuellement à un taux de 1,5 % ; les plateformes de dépôt et de paiement électroniques au Nigéria ; la mise en place de l’application « e-tax » au Sénégal ; et les efforts visant à harmoniser les réglementations entre la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest et l’Union économique et monétaire ouest-africaine. En attendant des évaluations exhaustives permettant de mesurer l’impact de ces mesures, le Fonds monétaire international a récemment souligné le rôle de la numérisation dans le renforcement de la mobilisation des recettes au Sénégal et au Nigéria²⁰.

17. La technologie numérique offre la possibilité de renforcer la mobilisation des ressources, notamment grâce à un accroissement de la conformité et du respect des règles, à un élargissement de l’assiette fiscale, à une meilleure administration fiscale grâce à une plus grande efficacité, à une plus grande transparence et à une plus grande inclusion financière, ainsi qu’à une réduction de la corruption.

III. Objectifs, résultats escomptés et autres précisions

A. Objectifs

18. En tant que plate-forme sous-régionale pour débattre des priorités de développement des pays membres, la vingt-huitième réunion vise à offrir aux décideurs, aux dirigeants et acteurs du secteur privé, aux innovateurs technologiques, aux praticiens du développement et aux chercheurs d’explorer comment les gouvernements locaux et nationaux d’Afrique de l’Ouest peuvent tirer parti de la technologie pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures. Étant donné que le Comité intergouvernemental est un organe délibérant statutaire, ses membres examineront également les rapports d’activité, les résultats obtenus et le futur programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Ouest. L’objectif principal de la réunion sera de renforcer la coopération Sud-Sud et de mettre en valeur l’expérience et les enseignements tirés au niveau des pays.

B. Résultats escomptés

19. Avant la fin de la réunion, les participants devront avoir :

a) Examiné les rapports statutaires et les principales recommandations, et défini des solutions pour accélérer la transformation économique et le développement durable en Afrique de l’Ouest ;

b) Procédé à une analyse approfondie des difficultés rencontrées par les pays pour renforcer la mobilisation de leurs ressources intérieures, et mutualisé les réussites nationales dans une optique d’apprentissage mutuel ;

c) Défini des mesures et des solutions spécifiques pour tirer parti de la technologie numérique afin de renforcer la mobilisation des ressources intérieures afin d’accélérer une croissance économique inclusive et un développement porteur de transformation ;

²⁰ Fonds monétaire international, *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne – Une reprise interrompue*. Washington, avril 2025.

d) Adopté un projet de rapport sur les travaux de la vingt-huitième réunion du Comité intergouvernemental, qui sera soumis pour examen à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à la session de la Commission économique pour l'Afrique de 2026.

C. Détails opérationnels

1. Participation

20. La participation à la réunion est ouverte aux personnes ci-après :

a) Hauts fonctionnaires, en tant que délégués, issus des ministères, des administrations nationales et des institutions chargées des finances, de la planification, du développement économique ou des technologies numériques ;

b) Représentants des secrétariats de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et d'autres institutions intergouvernementales ou internationales, ainsi que des représentants des partenaires de développement, des organismes des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile, des universités et des instituts de recherche.

2. Dates et lieu

21. La réunion se tiendra entièrement en ligne les 5 et 6 novembre 2025.

3. Langues de travail

22. L'anglais et le français seront les langues de travail de la réunion.

4. Dispositions administratives et logistiques

23. Une note sur les dispositions administratives et logistiques de la réunion sera envoyée en temps voulu aux participants confirmés.

5. Contacts

24. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les membres du personnel du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest ci-dessous :

a) Coordonnateur

Amadou Diouf
Chef de la Section des initiatives sous-régionales
Courriel : diouf19@un.org

b) Points focaux

Selamawit Mekonnen

Courriel : selamawit.mekonnen@un.org

Tahirou Gouro Soumana

Courriel : gouro2@un.org

Privat Denis Akochayé

Courriel : denisakochaye@un.org

Hadiara Barkire

Courriel : barkireh@un.org

c) Logistique, finances et secrétariat

Muriel Lompo

Courriel : muriel.hazoumeeplompo@un.org

Mariama Moussa Maiga

Courriel : moussamaiga@un.org

Zara Sani

Courriel : saniz@un.org

Kudirat Taiwo Adeniyi

Courriel : taiwo.adeniyi@un.org

Ismaela Thiam

Courriel : thiam3@un.org
